

LE FRONDEUR

ABONNEMENT UN AN (52) 5 F 50

15 C^{MES} = LE N^O

BUREAU RUE DE LA FLEUVE

JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS



COMMENT LES DOCTRINAIRES SOUTIENNENT LA PRESSE.

ABONNEMENTS :

Un an fr. 5 50
Franco par la Poste

Bureaux :

12 - Rue de l'Étuve - 12
 A LIÈGE

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

ANNONCES :

La ligne . . . fr. » 25

RÉCLAMES :

Dans le corps du journal
 La ligne . . . » 1 50

On traite à forfait.

Les Petits Hommes et les Petits Écrits

Eh bien, à la bonne heure ! A présent, du moins, nous savons ce que valent les mamours que nous font si aisément, lorsqu'ils ont besoin de nous, les automates plus ou moins perfectionnés qui siègent à la Chambre des représentants. Les « immortels principes de 89 », la liberté complète de la presse « sauvegarde du peuple » et une foule d'autres jolies choses, sont du plus bel effet dans les professions de foi, mais dans la pratique, quel changement mes frères ! La presse, devient la pelée, la galeuse dont nous vient tout le mal. C'est elle qui est la cause de tout ce qui nous arrive de désagréable. Encore un coup, et M. Tesch allait accuser les journaux d'être pour quelque chose dans les inondations de la vallée de la Meuse, dans le choléra asiatique et l'apparition du phylloxéra dans les vignobles de la Bourgogne.

Il est vrai que M. Tesch, qui a déployé le plus d'acharnement contre la presse, est payé — payé est le mot propre, plus propre même que la chose — pour adorer le système actuel, qui lui a procuré déjà de si jolis bénéfices supplémentaires. Le procédé de M. Tesch est simple. Quand un journal lui reproche ses palinodies, quand surtout il reproche à cet ancien républicain de négocier au nom de l'Etat avec les Sociétés qu'il administre, M. Tesch intente au journal en question un procès civil en dommages intérêts. Si vil est le mot. Le brave homme n'a pas même à chercher à prouver qu'on l'a calomnié ; lui suffit de dire que l'on a nui à la considération dont il s'imagine jouir dans le public et on lui accorde immédiatement les quelques centaines d'écus qu'il réclame. Le jury — devant qui la presse demandait à avoir à répondre de ses actes — ne serait peut-être pas aussi coulant pour M. Tesch, et on comprend que celui-ci ait tenu à n'être point privé de ces revenus supplémentaires, qu'il destine sans doute à fonder des messes pour le repos de son âme — s'il en a une.

Assurément, M. Tesch qui, je pense, est l'administrateur attitré — et appointé surtout — d'une soixantaine de sociétés au moins, pourrait se passer de ces petits bénéfices extraordinaires, mais cet oiseau là appartient à la catégorie des gens pour qui il n'est point de petits profits.

Je pense fort que s'il avait été à la place de cet original millionnaire — toujours mal vêtu — à qui on avait jeté deux sous, le prenant pour un malheureux, M. Tesch aurait empêché la pièce.

Ce que je dis là n'est point neuf, d'ailleurs ; il y a longtemps que les hauts faits de M. Tesch sont connus, mais j'ai tenu néanmoins à les rappeler — au risque même de me faire intenter un procès et de payer plus qu'elle ne vaut, la réputation de ce caméléon politique, qui a eu le toupet de reprocher, lui — l'homme désintéressé ! — à la presse, des aspirations mercantiles !

M. Bara, de son côté, a fait les plus louables efforts pour nous enfoncer et les doctrinaires comme les catholiques — ceux-ci, du moins, en grande majorité — se sont trouvés d'accord pour envoyer, le plus parlementairement possible, à l'ours, les journalistes pleins d'illusions qui avaient la naïveté de demander à une pareille chambre le droit d'être par leurs pairs — c'est-à-dire par le jury.

Si j'étais dans un autre pays, je proposerais bien à tous mes confrères de montrer, aux insipides parloqueurs de la Chambre, qu'ils ne sont quelque chose qu'autant que nous le voulons bien. La démonstration serait vite faite : Nous n'aurions qu'à nous engager à ne plus parler d'eux que lorsqu'ils diraient des choses raisonnables — et nous n'aurions plus jamais, dès lors, l'occasion d'en rien dire. Mais à quoi bon ? Dans notre belle patrie, la plupart des journaux sont

fondés tout spécialement pour cirer les bottes des hommes politiques de toutes couleurs, et si j'adressais même un énergique appel à tous mes confrères, si je prêchais la croisade des journalistes contre les députés ennemis de la presse, ce serait absolument comme si je petais dans une basse... comme dit M. de Tocqueville.

Cette manifestation — d'un goût douteux, du reste — n'ayant jamais servi de rien, je suivrai — en m'en abstenant — la conduite que me dicte mon excellente éducation, me contentant seulement de me dire, pour ma satisfaction personnelle, en parcourant la liste de ceux qui craignent de nous voir jugés par des jurés : que ce n'est pas seulement en lisant l'en-tête de notre journal, qu'on remarque qu'il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

CLAPETTE.

TOUJOURS LUI !

On causait.

— Savez-vous, disait quelqu'un, que de tous les animaux — certains hommes politiques exceptés — ce sont les poissons qui se font le plus d'illusions ?

— Tiens, pourquoi cela ?

— Dame ! ne parle-t-on pas à chaque instant des illusions des truies ?

— !!!!!!! répondit-on en chœur.

— Charmant ! dit Ziane.

Et, arrivant au Conseil, il aborde son ami Poulet, en lui disant, d'un air énormément spirituel :

— Sais-tu, toi qui veux être si malin, que ce sont les poissons qui, de toutes les bêtes, ont le plus d'illusions !

— Allons donc !

— Mais, sans doute, puisqu'on parle toujours des illusions des ablettes !!!!!

Tête de Poulet.

C.

Matinée d'Automne.

A LEO TREZENIK.

Je vois tourbillonner l'essaim des feuilles mortes
 Dans les jardins déserts, naguère tout fleuris,
 Et de pauvres oiseaux, les frileuses cohortes
 Sur l'arbre dénudé n'ont plus de joyeux cris.

L'hirondelle a déjà trouvé d'autres abris
 Et l'apre vent du Nord de ses secousses fortes
 Ainsi qu'un malfaiteur vient assiéger nos portes :
 C'est l'hiver qui s'avance avec son manteau gris.

Je vois tourbillonner, aussi dans ma pensée
 De mes rêves défunts une troupe pressée,
 Vole, comme la feuille au souffle des autans.

Tout mon espoir a fui de mon ciel sans étoiles,
 De mes illusions j'ai déchiré les voiles...
 C'est la mort qui s'approche, adieu, mes beaux prin-
 [temps !

FIX.

A propos du procès Peltzer.

Un mot de la question du jour.

Au cours de la déposition de M. le juge d'instruction Ketels, un des défenseurs de Peltzer a demandé à ce témoin s'il avait fait des recherches pour savoir si Madame Bernays a eu des amants et si Armand Peltzer a été un de ces amants.

— Non, je n'ai pas fait de recherches dans ce sens, a répondu M. Ketels, ce n'était pas là mon devoir.

Tiens, pourquoi cela ?

Le devoir du juge d'instruction était, j'imagine, de tirer au clair absolument tous les faits qui sont de nature à faire la lumière sur cette mystérieuse affaire. Le devoir de la justice est de rechercher et de frapper « tous » les coupables, sans avoir égard à aucune considération sociale.

La question de savoir si Armand Peltzer était, oui ou non, l'amant de M^{me} Bernays au moment où le crime a été commis, est à coup sûr assez importante pour qu'on s'en occupe — parce que, en réalité, c'est la seule raison sérieuse que l'on puisse

donner pour expliquer la complicité d'Armand dans ce crime.

Pourquoi donc alors M. Ketels a-t-il cru que son devoir ne lui commandait pas de faire des recherches dans ce sens ?

L'honneur des familles, dira-t-on.

Eh, mais, l'honneur des familles, ne préoccupe d'ordinaire pas autant les gens de justice, ce me semble.

Je me souviens même que, lors du procès Jaumart, le ministère public n'a pas craint de fouiller dans le passé, non d'un coupable, non pas même d'une personne tenant de près à l'accusé, mais d'un simple témoin à décharge. Celui-ci, qui appartenait à une famille honorable, avait, dans sa prime jeunesse, été condamné pour faux. Un billet signé dans un moment d'égarement lui avait valu une condamnation infamante. Depuis cette époque cet homme s'était noblement relevé, il avait élevé honnêtement sa famille et personne, personne dans le cercle de ses relations ne connaissait cette faute de jeunesse. Eh bien, le ministère public, non pas même dans le but d'éclairer la justice, mais simplement pour annihiler l'effet produit par un témoin favorable à l'accusé, n'a pas craint de jeter à la face de ce témoin — désintéressé dans l'affaire, je le répète — l'outrage de cette condamnation oubliée et rachetée par toute une vie d'honneur et de probité.

Je ne rappellerai pas le nom de ce témoin. Mais l'organe du ministère public qui a commis cet acte, s'appelle Ernst. Il doit être procureur général quelque part.

C'est en me rappelant ces faits que je n'ai pu m'empêcher de trouver étrange la réponse de ce juge d'instruction qui concilie si bien son devoir avec sa déférence pour une grande et puissante famille.

Assurément, loin de moi l'intention d'affirmer que M^{me} Bernays a été la maîtresse d'Armand Peltzer. Si je le savais, je le dirais, mais je n'en sais rien. Mais, M. le juge d'instruction, lui, n'a point le droit de ne pas le savoir. Tout au moins, n'a-t-il pas le droit de se dispenser de tâcher d'être fixé sur ce point. Et, en présence de la conduite d'une justice, qui pleine de respectueuse délicatesse vis-à-vis d'une M^{me} Bernays, traîne, sans aucune présomption sérieuse, une « fille Mambouche » sur les bancs de la cour d'assises, si l'on tient à admirer quand même l'état social actuel, on n'a que la ressource de se répéter avec conviction, que la Constitution a bien raison de nous dire : *Tous les Belges sont égaux devant la loi !*

CLAPETTE.

VEIEL AIR, NOUVELLE CHANSON.

Te souviens-tu, disait un journaliste

A son copain désillusionné,

Te souviens-tu, — morbleu ! je m'en attriste ! —

Quel coup d'épaulement on a jadis donné

A ces Messieurs qui siègent à la Chambre

Et dont chacun, paraissant dédaigner

Ce qu'on a fait, tout fièrement se cambre,

N'hésitant pas à nous abandonner ?

Te souviens-tu des promesses nombreuses

Qu'ils nous faisaient, ayant besoin de nous ?

Nous étions tout, et leurs bouches flatteuses

Ne trouvaient pas d'éloges assez doux ;

Que seraient-ils sans la voix de la Presse ?

Des avocats en quête d'un procès !

Nous seuls avons relevé leur faiblesse,

Mais eux, ce jour, lachent nos intérêts.

Te souviens-tu ?... Mais j'aurais trop à dire :

La Presse gêne assez ces tripoteurs

Qui n'ont qu'un but : remplir leur tirelire,

En devenant gros administrateurs

Ils craignent trop la puissante lumière

Que nous levons sur leurs actes véreux :

Ah ! celui-là sera notre adversaire

Dont le passé fut ou louche ou scabreux !

Souvenons-nous de leur ingratitude !

Souvenons-nous de leur lâche abandon !

Souvenons-nous, et que notre attitude

Leur fasse un jour bien bas courber le front !

Ah ! c'est en vain que dans leur impuissance
 Ils tachaient de nous anéantir ;
 Bientôt pour nous, l'heure de la vengeance
 Pourra sonner... sachons-nous souvenir !

FIX.

Le Drame de la Place du Théâtre

Avant-hier, vers six heures du soir, un événement étrange a mis en émoi tout le quartier du centre.

Un monsieur bien mis et paraissant jouir de la plénitude de ses facultés — un de nos reporters nous affirme même que ce malheureux a un air intelligent — a été surpris lisant le *Journal de Liège*. La police, immédiatement prévenue par la marchande de journaux — dont on ne saurait trop louer l'intelligente initiative — a sur le champ procédé à l'arrestation de cet individu, le flagrant délit étant constaté.

A la permanence, ce malheureux, interrogé par M. le commissaire de police Dopagne, a prétendu qu'il lisait d'ordinaire le *Journal de Liège* pour son plaisir. En présence de ces imprudentes déclarations, on a cru devoir maintenir cet individu en état d'arrestation.

Le parquet a été prévenu.

Dernières nouvelles.

Le parquet procède, avec la plus grande activité, à l'instruction de cette mystérieuse affaire.

M. Louvat, juge d'instruction, a immédiatement abandonné les intelligentes recherches qu'il dirige contre l'auteur du crime de Jupille, pour se livrer avec ardeur à l'étude de ce drame palpitant.

Charles-Auguste a été mandé dans le cabinet du juge. On croit qu'il s'agit d'une confrontation.

Dernière heure

(PAR DÉPÊCHE)

Charles-Auguste, sévèrement interrogé par M. Louvat, a nié énergiquement toute participation à l'acte commis par le mystérieux personnage de la place du Théâtre.

L'identité de cet homme n'a, du reste, encore pu être constatée. Un garçon de café, affirme cependant avoir déjà vu, il y a trois ans, ce même individu, déguisé en zouave, et demandant le *Journal de Liège* dans un des grands cafés de la ville. Ce fait étrange — qui tend à faire croire à une longue préméditation — ayant fait sensation, l'individu en question a cru, à cette époque, prudent de déguerpir.

L'instruction éclaircira, sans nul doute, ce point important. Provisoirement, l'accusé a été mis au secret.

Il a déclaré choisir, comme défenseurs, trois des meilleurs avocats de Liège : M^{rs} Vanwindekens, Schiller et Henri Bya ; avec ces maîtres du barreau, l'accusé peut être sûr de son affaire.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'identité de l'individu arrêté vient d'être constatée. L'accusé ne serait autre qu'un des rédacteurs politiques du *Journal de Liège*.

Inutile d'ajouter que nous avons immédiatement flanqué à la porte celui de nos reporters qui nous avait affirmé que l'individu en question paraissait intelligent.

Au moment où nous mettons sous bande, on nous annonce que l'individu en question vient d'être mis en liberté ; sa collaboration effective à la partie politique du *Journal de Liège* ayant été constatée, le parquet a jugé que ce fait constituait une preuve suffisante de l'irresponsabilité de l'accusé.

CLAPETTE.

DES CHIFFRES !

Une vive altercation a eu lieu à la séance du Conseil communal de lundi dernier, entre M. Ziane et M. Poulet. Des gros mots ont été échangés ; peu s'en est fallu que cela ne se terminât d'une façon tragique.

Notre excellent ami, M. Ziane, a le tort de faire de mauvais jeux de mots, mais ce n'est pas une raison pour que si Zizi l'a, une fois par hasard — raison — le *Frondeur*, toujours impartial, n'intervienne hautement en sa faveur.

M. Poulet prétendait que le bureau des travaux soutenait, à tort, que l'éclairage de l'école industrielle par le pétrole coûtait

moins cher que l'éclairage par le gaz. Et M. Poulet, s'appuyant mal sur des chiffres d'adjudication, tonnait violemment contre ceux avancés par les ingénieurs de la ville.

N'ayant pas pu, et pour cause, assister aux expériences faites à l'école industrielle, le *Frondeur* a fait sa petite expérience lui-même et en est arrivé à établir des chiffres contre lesquels nous défions catégoriquement M. Poulet ou la ventripotente Compagnie du gaz de s'inscrire en faux.

Voici : on sait que le prix du gaz à l'école industrielle se paie à raison de 27 centimes le mètre cube.

Or, nous avons visité plusieurs négociants faisant les usages du gaz, les autres du pétrole et nous en sommes arrivés, après avoir vérifié les états de dépenses de gaz émanant de la Compagnie et avoir constaté par nous-mêmes la dépense en huile, aux résultats suivants : (Nous prions nos pauvres conseillers de tendre un brin leur intelligence et de suivre le plus longtemps qu'ils pourront ce simple calcul.)

Un quinquet à pétrole ordinaire, brûlant de 5 à 10 heures, use de l'huile pour 5 centimes, soit 1 centime par heure. La moyenne de nos constatations pour la dépense du gaz, nous donne 30 mètres cubes par mois et par bec, soit 4 mètres cube de 5 heures à 10 heures du soir, soit 200 litres par heure (ce qui est en parfaite concordance avec les constatations des ingénieurs de la ville) soit — à 0,27 c^t du mètre cube — fr. 0,054 par heure et par bec.

Retranchons même la fraction défavorable à la Compagnie, des 4/10 et il nous restera comme rapport du pétrole au gaz 1 à 5. Donc la dépense de gaz étant 100, celle du pétrole n'est que de 20; ce qui produit l'incroyable économie du pétrole sur le gaz égale à

80 %.

Il s'agit, il est vrai, de lampes ordinaires, mais si nous prenons les lampes perfectionnées, à l'aide desquelles le pouvoir éclairant est au moins égal à celui du gaz, que nous tenions compte de l'entretien et que nous défalquions de ce chef 20 %, il nous reste encore le joli chiffre de

60 % d'économie

On voit donc que M. Ziane était même resté en-dessous de la vérité en ne portant qu'à 50 %, cette économie et qu'il a eu raison de soutenir courageusement — pour cette fois — la valeur de son bureau. D'ailleurs, nombre d'établissements, qui s'éclairaient aujourd'hui par le nouveau système au pétrole, ont tous réalisé une économie minima de 50 %.

Voilà, certes, une petite démonstration bien simple, qui, si elle a été comprise par les Hano, peut bien l'être aussi par les Poulet.

Il n'y avait donc pas lieu, pour l'honorable conseiller, de parler de l'ineptie du bureau des travaux, ni à l'illustre échassier Warnant d'ouvrir un bec qui ne rapporterait pas même 1 % d'économie, malgré son énorme débit à l'heure.

Il est probable d'ailleurs que M. Poulet, dans les 4,730 francs d'adjudication pour l'éclairage par le pétrole ne tient pas compte des frais d'installations.

Ce qui résulte d'ailleurs de la séance de lundi, c'est qu'aucun des conseillers ne comprenait grand-chose à la discussion et, il est même curieux de voir qu'un homme que l'on a envoyé à l'Hôtel de Ville, à cause de ses aptitudes spéciales, ait pu être aussi peu sérieux. Cela nous donnerait même quasi l'envie de préférer des danseurs à des calculateurs de cette trempe.

Si nous intervenons dans cette discussion, avec un bonheur sans pareil, c'est que l'on secoue un brin, cette bonne compagnie du gaz, qui s'engraisse si proprement à l'ombre, et aux dépens du pauvre peuple qu'elle éclaire — si mal.

Un des bons mots — pour finir — de M. Ziane, lequel nous raccommode décidément avec lui. Faisant appel à la conciliation, il a terminé en disant :

« En commission je ferai appel à M. Poulet, mieux éclairé. »

Au pétrole, alors !

FEU BOBOTTE I^{er}.

Nécrologie.

Nous apprenons que notre sympathique confrère, M. Victor Hallaux, directeur de la *Chronique*, vient de se marier subitement à la fleur de l'âge — alors que rien ne faisait prévoir ce triste événement.

Nos compliments de condoléance à la famille.

Deux bonnes Soirées.

La classique « abondance des matières » nous a empêché de rendre compte, dans notre dernier numéro, de l'inauguration du nouveau local du Cercle St-Georges. Nous profiterons de ce retard pour parler en même temps d'une autre inauguration : celle des nouvelles installations du maître photographe Zeyen. Du reste, comme ce sont deux endroits où l'on tire, nous pouvons hardiment ne nous fendra que d'un seul compte-rendu, sans qu'on puisse nous accuser de faire poser nos lecteurs.

Au Cercle St-Georges, dont le local situé aujourd'hui au café des Mille Colonnes, est à présent digne de cette importante Société

— la séance a commencé par un assaut intéressant. Deux de nos plus fines lames, MM. Dewayen et Wéry, ont fourni de très belles passes. M. Duesberg s'est affirmé comme un tireur fin, correct et élégant — élégant surtout. MM. Balza, Dezutter et Savat ont été aussi très applaudis. M. Balza, notamment, fait un usage terrible du « sabre de son père ». Tudieu, avec un pareil adversaire, on est plus maltraité, après une passe à armes courtoises — et en bois — que ne le sont les facétieux journalistes parisiens qui se battent tous les jours au premier sang.... venant du nez.

Le devoir d'abord, le plaisir ensuite. Après l'assaut, le banquet. Là, ceux qui — comme votre serviteur — n'avaient pas voulu prostituer leur beau talent dans un assaut intime, ont prouvé que sur le terrain — à fourchettes et flacons démontés, — ils ne sont jamais disposés à rompre, devant n'importe quels adversaires. Les tireurs qui avaient pris part au précédent assaut s'étant maintenus à la même hauteur, tous les convives se sont trouvés de force égale pour terminer, par un bel engagement général, cette petite fête qui a laissé le meilleur souvenir dans l'esprit de tous ceux qui y ont pris part.

C'est également par un lunch plein d'entrain et « offrant tous les caractères d'une fête de famille » — qu'on nous permette d'employer ce vieux cliché — que s'est terminée l'inauguration des nouvelles installations de M. Zeyen, au boulevard de la Sauvenière.

Des photographes, des journalistes, des professeurs et des artistes que « c'était comme un bouquet de fleurs » avaient répondu à l'invitation de M. Zeyen, qui, on le sait, est un véritable artiste.

Les installations ont été fort admirées, et l'on doit féliciter l'architecte, M. Emile Remouchamps, qui a su donner à son œuvre, un cachet particulièrement élégant et original.

Avant d'arriver à la salle de pose, très bien aménagée, on traverse le grand salon du rez-de-chaussée, où M. Zeyen a eu l'heureuse idée d'installer une sorte d'exposition permanente d'œuvres d'art. Cette exposition comprenait samedi dernier, outre des agrandissements photographiques remarquables obtenus par M. Zeyen, un fort lot d'œuvres de valeur dues à MM. Soubre, Delpérée, Meyers, François Namur, Halbart, Marcette, etc., et surtout — de quelques œuvres d'un des artistes qui font le plus d'honneur à Liège et à la Belgique, M. de Witte. Celui-ci, avait exposé des aqua-relles et des dessins à la plume dont quelques-uns sont de véritables petits chefs d'œuvre. Le mot peut paraître exagéré et cependant il est le seul exact.

M. de Witte est un artiste de race, qui, pour aller très loin et très haut, n'aurait besoin que d'être mis un seul jour en pleine lumière — et, en faisant même abstraction des agréments nombreux que nous offrait M. Zeyen, nous les remercions spécialement — et tous les amis de l'art ratifieront assurément nos paroles — de nous avoir procuré l'occasion — trop rare malheureusement — d'admirer les travaux d'un artiste — qui n'a qu'un défaut — bien rare chez les siens, cependant — une modestie exagérée.

NIHIL.

A Coups de Fronde.

Il paraît que nous avons tort, l'autre jour, de reprocher à M. de Rossius d'avoir prononcé à l'Association *libérale* (sic) un discours absolument inutile — la proposition qu'il combattait ayant été retirée.

Le pauvre homme n'en peut rien et c'est malgré lui qu'il a débité ce discours qui, après l'amendement de M. Charles Masson, venait comme un cheveu sur la tête de Ziane.

Il résulte, en effet, d'une enquête sérieuse à laquelle nous avons cru devoir procéder, que depuis son entrée à la Chambre, l'honorable député est devenu complètement muet — ce qui explique, du reste, admirablement, son attitude recueillie pendant tout le temps qu'il a siégé. Seulement, comme le pauvre homme tenait essentiellement à défendre l'article 4, on lui avait placé dans le dos un phonographe, devant lequel on avait récité le discours que l'on sait.

La machine était remontée, et M. de Rossius n'en ayant pas la clef, il a bien dû faire contre mauvaise fortune bon visage — et voilà pourquoi nous avons entendu un discours qui répondait à une proposition retirée.

Nous ne nous sommes pas étonnés d'ailleurs, en apprenant que l'ex-député n'est pour rien dans ce discours ; le souffle religieux dont le speech était empreint, nous faisait plutôt croire qu'il émanait de Madame.

A la dernière séance du Conseil communal, on a cru un instant que M. Ziane allait enbrocher un de ses collègues comme un simple poulet. Heureusement, Zizi, qui n'est pas ferrailleur de sa nature, est vite revenu à des sentiments pacifiques, et a spontanément déclaré que ses paroles avaient dépassé sa pensée.

Je le crois.

Les paroles de Zizi n'ont pas dû aller loin pour cela.

CLAPETTE.

La Semaine théâtrale

Théâtre Royal.

Apparition d'une seconde première chanteuse, Mlle Rizzio.

Inégale dans la *Traviata*, convenable dans la *Fille du Régiment*, faible dans *Lucie*, notre nouvelle chanteuse légère ne peut guère se considérer comme étant « de la maison ». Elle ne manque cependant pas de moyens vocaux. Sa voix, haut perchée, est étendue et très suffisante assurément, mais ce qui fait surtout défaut à Mlle Rizzio, c'est la grâce. Peut-être celle-ci se dissimule-t-elle actuellement derrière la traditionnelle émotion dont les débuts ne sont, paraît-il, jamais séparés. Dans ce cas, nous conseillons fort à Mlle Rizzio de se rattrapper, car le répertoire se traînera longtemps encore dans l'ornière des sempiternelles pièces à débuts, si notre nouvelle chanteuse légère ne parvient pas à plaire au public.

La nouvelle basse chantante, M. Augier, est un artiste de talent, à l'organe solide. Signalons seulement, chez cet artiste, une tendance à détonner — qui disparaîtra, sans nul doute, quand M. Augier sera plus sûr de lui et de son public.

Le baryton qui remplace M. Nury a ce qui manquait à son prédécesseur : une bonne voix. En revanche, il lui manque ce que M. Nury possédait : De la science et de la distinction.

Il est vrai que cela peut s'acquiescer plus aisément que de la voix.

Voilà le bulletin de la semaine. Ce n'est ni un bulletin de victoire, ni un récit de désastre. Ni Austerlitz, ni Waterloo — Malplaquet, plutôt.

Un mot à présent, à propos de l'attitude de quelques spectateurs qui ont pris l'habitude de témoigner leur mécontentement d'une façon agaçante pour le public et pénible pour les artistes qu'ils sifflent indifféremment à tort ou à raison. C'est ainsi qu'un coup de sifflet long, aigu, obstiné, a retenti après le dernier acte de *Lucie*, chanté par M. Duchesne.

Celui-ci — qui étant indisposé avait, du reste, fait réclamer l'indulgence du public — avait pourtant chanté avec talent, mais le spectateur au sifflet avait apporté son arme des batailles, et il a voulu s'en servir envers et contre tous, sans songer que siffler un artiste — qui, pour ne point faire manquer la représentation, chante, alors qu'il ne dispose pas de tous ses moyens — c'est faire preuve de peu de cœur et d'une absence complète de tact.

N.

Pavillon de Flore.

Le petit Norbert, le prodige du XIX^e siècle comme disent les affiches, attire le monde au Pavillon. Ce gamin, haut comme une botte, est réellement surprenant ; il débite avec une crânerie étonnante, les grivoiseries qui font la fortune des vieux chanteurs de cafés concerts parisiens.

Les gestes, la mimique, la voix déjà éraillée, tout y est ; si c'est à force d'observations que le petit bonhomme en est arrivé là, c'est qu'il est bien précoce ; s'il lui a fallu un professeur, nous délivrons, à ce dernier, un premier prix de patience avec la plus grande distinction.

On annonce l'arrivée du jeune Inaudi, un autre prodige d'un genre tout différent.

Celui-ci calcule avec une rapidité que les mathématiciens les plus révelus n'ont pu encore atteindre.

Il jongle vraiment avec les chiffres.

On lui ferait diviser une colonne de chiffres, longue comme un câble transatlantique, par une autre colonne de la longueur des deux perches en question, qu'il ne lui faudrait pas plus de temps pour trouver le résultat qu'il n'en faut à M. Ziane pour faire un mauvais jeu de mots.

BOBOTTE.

JULIE ROUX

Le jury de la Seine vient de condamner à huit mois de prison une fille séduite et abandonnée, nommée Julie Roux, comme coupable d'avoir envoyé le contenu d'une bouteille d'eau-forte (Az O5, HO) à la figure de son lâcheur.

Huit mois de prison — et 100 francs de dommages-intérêts : car le brillant Lovelace avait eu le toupet de se porter partie civile.

Je regrette qu'en cette occasion, le jury de la Seine n'ait pas cru devoir suivre l'exemple précédemment donné par tant d'autres jurys et rendre un verdict d'acquiescement.

La condamnation semble ici d'autant plus sévère que, dans l'espèce, moult circonstances militaient en faveur de l'accusée. L'amant a nom Benjamin Michel. Il fut le Benjamin de Julie Roux, mais se montra pour elle un Michel peu sérieux.

Il la séduisit, l'engrossa, — ne l'épousa point comme il le lui avait promis, — ne reconnut même pas l'enfant, — enfin lâcha Julie d'un nombre considérable de crans.

Tout cela ne me paraît pas d'une délicatesse exquise. Et ce n'est pas moi qui le vis, le laisser-aller charmant est dûment et bien constaté par un jugement du tribunal civil de Carpentras, qui, après la lâchade, et en guise de réparation, condamna Benjamin Michel à 1,000 francs de dommages-intérêts

envers Julie Roux. Meusy a donné le texte de ce jugement dans son compte rendu de l'affaire.

Il va sans dire que Michel ne casqua point.

Il était venu se fixer à Paris. Julie vint l'y retrouver, réclamer de lui, non de l'argent, mais l'exécution de ses promesses.

Michel lui conseilla — si elle avait besoin d'argent — de « faire le trottoir. »

C'est à la suite de cette entrevue que l'abandonnée, l'ontragée, se décida à corroder le visage de son ex-amant.

On l'a, comme j'ai dit, condamnée.

Encore un coup, je le regrette.

Ça me paraît sévère — et fâcheux.

À vrai dire, on pourrait même se dispenser de plaider les circonstances excusantes. En de tels cas, les circonstances importent peu.

Voire, il n'y a pas à s'inquiéter de ce qu'est la femme. En ces sortes d'affaires, le point capital, c'est le fait de la maternité.

La loi, en cette matière, est monstrueuse. Les filles-mères n'ont aucun moyen de forcer leurs amants à tenir leurs engagements et à subvenir aux besoins des enfants qu'ils leur ont faits...

Dès lors, ces malheureuses, quand elles se vengent, se font à elles-mêmes justice, ne me semblent, en bonne conscience, réellement pas punissables.

Vous le savez, ce n'est pas là une doctrine particulière à quelques esprits...

L'opinion publique s'est d'ores et déjà, de façon non équivoque, maintes fois, manifestée en faveur de cette théorie...

Théorie qu'avaient ratifiée de nombreux verdicts quedenombreux verdicts ratifieront encore.

Généralement le jury, en présence de telles accusées, acquitte.

Et cela s'adresse aux législateurs et veut dire :

— Refaites les lois, réformez le Code, réglez la situation des filles-mères, allégez l'écrasant fardeau d'iniquités, quidans cette société, pèse sur la femme. Alors, mais alors seulement, on pourra frapper ces coupables. Jusque-là, non possumus.

Tel, en général, est le verdict du jury ; tel implicitement, son langage.

Mais, vous le voyez, pas toujours.

Tant pis !

Parce que ces apparences de fluctuations dans l'opinion retardent les réformes ; parce que ces pas en arrière, suivant ces pas en avant, font qu'on piétine sur place...

Or, soyez-en persuadés, on n'en sortira qu'en marchant...

Croyez-vous que la condamnation de Julie Roux « servira d'exemple » ? Allons donc !

Demain, la situation se reproduisant, l'attentat se reproduira.

Axiome : Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Conclusion : Pour changer les effets, changez les causes.

Ce raisonnement n'est pas neuf, — ni compliqué. Mais les choses les plus simples sont difficiles à faire entrer dans des têtes de législateurs — surtout si on les embrouille par des contradictions.

GRAMONT.

La dernière LETTRE OUVERTE de M. Oscar Beck est mise en vente aux librairies DHeur. Désiré et Marquet, au prix de 15 centimes.

CARTES DE VISITE lithographies, soignées, rue Chapelle des Clercs, 1.

Escrime, Gymnastique. — M. SAVAT, professeur diplômé, se recommande pour l'enseignement de la gymnastique dans les pensionnats et les établissements d'instruction. S'adr. Galeries du Gymnase.

ESCRIME. — Leçons particulières par M. BALZA, professeur du Cercle St-Georges. S'adresser au local du Cercle, Café de la Banque nationale.

12, rue de l'Étuve, 12
CARTES DE VISITE
SOIGNÉES
Typographie, 1-75 — Lithographie, 3-50

Théâtre Royal de Liège

Dire. Hon Edmond Giraud
Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 h.

Dimanche 3 décembre 1882.

Représentation extraordinaire avec le concours de « l'élite de la Scala, de Milan. »
La Favorite, grand-opéra en 5 actes de Donizetti. — On commencera par *Un mari dans du coton*, comédie en 1 acte.

Théâtre du Gymnase

Direction Ed. GIRAUD.
Bur. à 6 1/2 h. — Rid. à 7 h.

Dimanche 3 décembre 1882

Le voyage de M. Ferrichon, comédie-vau-deville en 4 actes. — *Le supplice d'une femme*, comédie en 3 actes. — *Le Bonhomme jadis*, comédie en 1 acte.

Théâtre du Pavillon de Flore

Direction Isidore RUTH.
Bur. à 6 h. — Rid. à 6 1/2 h.

Dimanche 3 et Lundi 4 décembre 1883

Succès sans précédent, LE PETIT NORBERT. Le prodige du XIX^e siècle. — *La Foi, l'Espérance et l'Charité*, drame en 5 actes et 6 tableaux. — *Inter, mode* par M^{lle} Brevannes. MM. Molivier, Vauvel et le petit Norbert. — *Une Fille terrible*, vaudeville en 1 acte.

Liège. — Imp. Em. PIERRE et frère, r. de l'Étuve, 12

FANTASIE



Zic